



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E59841

VALABLE JUSQU'AU 31/05/2026

ÉDITÉ LE

04/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1981

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 01/07/2004
100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DOUAI 81B71

Siret : 321 657 553 00020

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 18 898 A

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP J02153Q

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP J02153Q

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Raison sociale : HECFEUILLE SAS

95 RUE VICTOR HUGO
ZAC
59287 GUESNAIN

Téléphone : 03 27 94 42 00

Portable : 07 81 81 70 18

Fax :

Site Internet : <http://www.hecfeuille.com>

E-mail : secretariat@hecfeuille.com

Responsabilité légale :
FINANCIERE HECFEUILLE (797 862 836) / FLON STEPHANE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 17

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	26/03/2025
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	21/01/2026
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	05/07/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	25/02/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	05/07/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	29/06/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	17/11/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.